



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 MAI 2026

**CONVOCATION**

Date : 28/04/2026

Envoi le : 06/05/2026

Publication le : 06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 mai à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 06  
Pouvoirs : 04  
Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOUE, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé METAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Amélie BOLANTIN,  
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEULT, Olivier DOUSSET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, François-Brice JOBARD, David LEBRETON.

**Absents excusés :**

Mesdames Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT,  
Monsieur Gérard MORICEAU, Vincent GUILLET, Bertrand RITOURET.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Gérard MORICEAU avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Vincent GUILLET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Temanuata GIRARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Madame Florence TOST avait donné pouvoir à Madame Amélie BOLANTIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Séverine RENOUE



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_08-DE



**DEL N° 13/05/2026-08 MISE À JOUR DES TARIFS DE LA PUBLICITÉ DANS LES BULLETINS D'INFORMATION MUNICIPALE**

Monsieur Manuel FABAS-VINSONNAUD Conseiller Municipal délégué à la communication informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des supports de communication de la Ville de Luynes, deux nouveaux bulletins d'information municipale seront diffusés dans le courant de l'année 2026 : un agenda mensuel et un bulletin trimestriel.

Ces deux nouveaux bulletins remplaceront les publications existantes jusqu'alors à savoir Le Tambour et l'Échos Luynois.

Afin d'accompagner cette évolution et de garantir un équilibre financier du dispositif, il est proposé de réviser les tarifs applicables à la publicité insérée dans ces publications.

L'objectif fixé lors des échanges préparatoires est que les recettes issues de la publicité permettent de couvrir intégralement les coûts d'impression de chaque bulletin, afin de limiter l'impact sur le budget communal.

Les tarifs proposés ont été établis en tenant compte :

- Des formats retenus pour chacun des supports ;
- Des volumes d'impression envisagés ;
- Des coûts estimés d'impression.

Il est par ailleurs précisé que le nombre d'encarts publicitaires pourra être plafonné, pour chaque numéro, afin de préserver l'équilibre éditorial de la publication et de tenir compte des contraintes techniques et financières.

Les tarifs proposés s'entendent toutes taxes comprises.

Afin de conserver une souplesse dans la mise en page, les formats publicitaires sont définis par type d'emplacement, sans association systématique à des dimensions figées.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Agenda mensuel « La Gazette de Luynes » :

- Format carré (60 X 60 mm) : 60 €
- Format rectangulaire (60 x 90 mm ou 90 x 60 mm) : 120 €
- Format bandeau (120 x 60 mm) : 180 €

Bulletin trimestriel « Luynes le mag' » :

- Quart de page (105 x 148 mm) : 250 €
- Demi-page (210 x 148 mm) : 500 €
- Page entière (210 x 297 mm) : 1 000€

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les tarifs des encarts publicitaires applicables à l'agenda mensuel « La Gazette de Luynes » ainsi que les tarifs du bulletin trimestriel « Luynes le mag' », tels exposés ci-dessus.

**PRÉCISE** que ces tarifs s'entendent en toutes taxes comprises (TTC) et qu'ils seront applicables dès les prochaines éditions des bulletins d'information municipale.

**PRÉCISE** que ces tarifs pourront être revus, par délibération du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_08-DE



Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

A black ink signature of Séverine Renou, written in a cursive style.

Séverine RENO  
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 JUIN 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_08-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a checkmark-like element.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le  
ID : 037-213701394-20260513-DEL\_13052026\_08-DE

